## Délibération

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 24 mars 2011 portant vérification de la conformité du barème proposé par Gaz de Bordeaux au 1<sup>er</sup> avril 2011 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 juin 2010

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND et Jean-Christophe LE DUIGOU, Commissaires

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Gaz de Bordeaux d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1<sup>er</sup> avril 2011. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par Gaz de Bordeaux

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,376 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

#### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 juin 2010 fixe la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 1<sup>er</sup> avril 2011 correspond à une hausse de 0,376 c€/kWh.

### 3. Conclusion

La CRE constate que le barème proposé par Gaz de Bordeaux est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 juin 2010.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 2011

Pour la Commission de régulation de l'énergie, Le président,

Philippe de LADOUCETTE



### **ANNEXE**

# Tarifs de vente du gaz naturel de Gaz de Bordeaux applicables au 1<sup>er</sup> avril 2011 (hors TVA)

## Tarifs en distribution publique

## Proposition de barème des Tarifs de Distribution Publique de Gaz de Bordeaux au 01/04/2011

Tarifs Gaz Naturel Publics		au 01/01/2011		au 01/04/2011	
		PP	PF	PP	PF
		cE/kWh	E/mois	cE/kWh	E/mois
304	Douceur (ex. Binôme A)	6,47	4,86	6,85	4,86
305	Confort 1 (ex.Binôme B)	4,34	16,63	4,72	16,63
345	Forfait Cuisine	8,21	0,00	8,59	0,00
VGR2	VGR 2 U.R.	3,99	16,94	4,37	16,94
VGR3	VGR 3 U.R.	3,99	19,94	4,37	19,94
PRCH	Préchauffage	5,69		6,07	
401	Général	6,01	9,30	6,39	9,30
403	Binôme B2	3,30	141,28	3,68	141,28
404	Binôme A	6,01	9,30	6,39	9,30
405	Binôme B	3,77	27,90	4,15	27,90

Tarifs Gaz Naturel en extinction		au 01/01/2011		au 01/04/2011	
		PP	PF	PP	PF
		cE/kWh	E/mois	cE/kWh	E/mois
301	Saveur (ex. Général)	10,76	1,30	11,14	1,30
303	Confort 2 (ex. Binôme B2)	4,59	29,54	4,97	29,54
307	Ex RMG	2,81	08/05/2008/09/09	2,92	
312	RMG Inactifs	1,30	4,99	1,42	4,99
314	Binôme C Hiver	4,03	204.22	4,41	204.22
314	Binôme C Eté	3,09	364,33	3,47	364,33
340	Chaufferie	3,85	555,99	4,23	555,99
414	Binôme C Hiver	3,95	400.04	4,33	498,24
414	Binôme C Eté	3,01	498,24	3,39	
440	Chaufferie	3,76	569,33	4,14	569,33



## Tarifs à souscription

## Proposition de barème du Tarif à souscription (SMS) de Gaz de Bordeaux au 01/04/2011

	1.5		7.0
Tarif 451 SMS en €	01/01/2011	Evolution	01/04/2011
Abt / an	15 307,21 €	0,00	15 307,21 €
Abt 2	1 530,72 €	0,00	1 530,72€
PFh / (kWh/j)/mois	0,09082€	0,00000	0,09082€
PFe / (kWh/j)/mois	0,03562€	0,00000	0,03562€
PPh / kWh	0,02747 €	0,00376	0,03123€
PPe / kWh	0,02647 €	0,00376	0,03023€
R2	-0,00050€	0,00000	-0,00050€
R3	-0,00030 €	0,00000	-0,00030€
Rm	-0,00040 €	0,00000	-0,00040€
Re / (kWh/j)/an	-0,20196 €	0,00000	-0,20196 €

